



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 00**

**N°17-10-2023/94 – PROJET DE DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DU  
PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE DE SANTE DE NOGENT-LE-ROTROU**

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du onze octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès-France à Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 27** – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

**Représentés : 2** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

**Absents : 8** – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

**Pouvoirs : 9** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

**Secrétaire de séance : Pierre FERRE**

Monsieur le Président informe ses collègues que le plan de financement du Centre de santé de Nogent-le-Rotrou, délibéré le 14 décembre 2022 doit être révisé pour prendre en considération les dispositions du Document de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel (DOMO) Feder/FSE de la Région Centre Val de Loire qui limite à 80% d'aides publiques sur la dépense éligible retenue sur le fondement du cahier des charges CPER soit 660 000 €.

Il convient donc de présenter le plan de financement suivant :

| Dépense éligible HT - CPER                                                | Recettes              |                           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>Centre de santé :</b><br>5 espaces aménagés x 110 000 €<br>= 550 000 € | Etat-Région CPER 30 % | 198 000 €                 |
| <b>Cabinets libéraux :</b><br>2 cabinets x 55 000 €<br>= 110 000 €        | FEDER 50%             | 330 000 €                 |
|                                                                           | Autofi 20 %           | 132 000 €                 |
| <b>Total :</b><br>€                                                       | 660 000               | <b>Total</b><br>660 000 € |

Sur un total de dépenses de 1 019 311 € + avenant de 54 461€ HT (délibération du 3 juillet 2023) soit 1 073 772 € HT

Et le plan de financement suivant afin de solliciter la subvention au titre des projets structurants du Conseil départemental d'Eure et Loir dont l'assiette d'éligibilité n'est pas identique :

| Dépense éligible - HT                                     | Recettes                    |                           |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>Centre de santé</b><br>1 073 772 – 660 000 = 413 772 € | Conseil départemental (30%) | 124 131 €                 |
|                                                           | Autofi (70% )               | 289 641€                  |
| <b>Total :</b><br>€                                       | 413 772                     | <b>Total</b><br>413 772 € |

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour :

- approuver les plans de financement ci-dessus présentés
- l'autoriser à solliciter les partenaires co-financeurs
- signer tous documents y afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les plans de financement ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires co-financeurs et à signer tous les documents y afférents.

**Pierre FERRE,**

Le secrétaire de séance



**Harold HUWART,**

Président de la Communauté de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : 16 NOV. 2023

15 NOV. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
Vice-Président.e délégué.e,

